

Combien vont perdre les Bio dans la prochaine PAC : la FNAB lance un simulateur

Paris, 12/05/2021. Le futur Plan Stratégique National en cours de discussion prévoit pour les agriculteurs et agricultrices biologiques une aide de **70 euros par hectare et par an** sur l'éco-régime du premier pilier de la PAC. Cette aide va remplacer deux dispositifs (le paiement vert sur le pilier 1 et l'aide au maintien sur le pilier 2) qui représentaient en moyenne 202 euros par hectare et par an. **C'est donc une perte nette moyenne de 132 euros par hectare et par an, soit 66% de soutien public en moins pour les fermes bio.** Non seulement cet arbitrage enterre la promesse faite par Emmanuel Macron en 2017 de créer des paiements pour services environnementaux, mais il met sur le même niveau de soutien public la Bio et des démarches comme HVE (qui utilisent encore des produits de synthèse et n'ont jamais démontré leur efficacité sur le plan environnemental).

La FNAB met à disposition des agriculteurs et agricultrices bio un outil pour calculer ce qu'ils vont perdre dans la future PAC.

Il suffit aux agriculteur-rices de renseigner leurs surfaces bio ainsi que les aides touchées en 2019¹ (paiements de base, paiement vert et maintien Bio) pour que le simulateur calcule le montant d'aides environnementales qu'ils perdront dans la prochaine PAC avec l'arbitrage de Julien Denormandie, à 70€/ha et par an :

<https://www.labiopourtous.org/>

L'impact sur la ferme dépend de la façon dont les conseils régionaux et les Agences de l'eau ont pris le relai après le désengagement de l'Etat. Les agriculteurs et agricultrices d'Ile-de-France, Hauts-de-France et Normandie seront les plus impactés, dans ces régions les aides bio actuelles sont dé plafonnées. Et pour cause, ces régions sont les plus en retard en part de surfaces bio (2% à 5% de SAU bio contre 8,5% de moyenne nationale). « *Le message envoyé par le gouvernement est clair : inutile d'arrêter les pesticides et les engrais azotés, l'Etat ne vous paiera pas pour protéger l'environnement et la santé. Les grandes zones céréalières ne se convertiront pas et le plan EcoPhyto sera encore un échec !* » conclut Loïc Madeline, secrétaire national aides à la FNAB et polyculteur-éleveur Bio en Normandie.

La FNAB demande une réouverture des arbitrages et un paiement pour service environnemental à 145 euros par hectare pour les bio dans l'écorégime.

Contact presse : William Lambert (attaché de presse) - 06 03 90 11 19

Faites vos calculs

Combien allez-vous perdre dans la prochaine PAC vue par Julien Denormandie ?

SAU* Bio de la ferme

TOTAL Aide MAB** 2019

TOTAL Aide DPB*** 2019

TOTAL Aide Paiement Vert 2019

CALCULER

Tous les champs sont obligatoires
* Surface Agricole Utile
** Aide au maintien
*** Droit à paiement de base

RÉSULTATS :

Aide totale touchée en 2019 : €

Arbitrage Denormandie : €

Différentiel d'aides touchées en 2019 et dans la prochaine PAC : €/ha
Variation des aides environnementales touchées en 2019 et dans la prochaine PAC : %

¹ Nous choisissons l'année 2019 comme référence, date des derniers chiffres officiels transmis par le ministère de l'agriculture pour les discussions sur la PAC